

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : **Mardi 2 avril 2024**

Présents : Mmes ZULIAN/ LOMBARDO/BRUNET JAILLY /
SEYMAT/ VIALLE
MM DUMAS / DURILLON/ ALLAMANDO /
TRANCHAND

Absents / Excusés : MM LEROY/ AKYUREK
Mmes HAMDI / CUILIER

Pouvoirs : Mme CUILIER à Mme VIALLE
Mme HAMDI à Mme SEYMAT

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Christelle MALIGNON

N° 2024/02/04/17

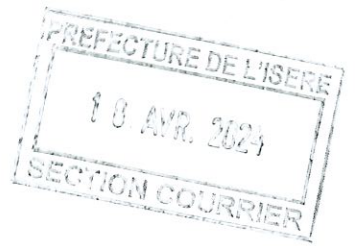
OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE - PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU CCAS

Le Compte Administratif de l'année 2023 de la résidence autonomie Georges Brassens s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	546 135,37 €
Recettes de fonctionnement	590 359,79 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	44 224,42 €
Résultats antérieurs reportés	1 904,73 €
Résultat de fonctionnement cumulé	46 129,15 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	60 662,74 €
Recettes d'investissement	17 798,23 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 42 864,51 €
Résultats antérieurs reportés	63 874,47 €
Résultat de fonctionnement cumulé	21 009,96 €

Le compte administratif 2023 présente un résultat global de 67 139,11 €



La Présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- **DE DÉCLARER** l'ensemble de l'exercice 2023 définitivement clos.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 de la résidence autonomie

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET RENDU
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 3 avril 2024

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Mme Joséphine LOMBARDO
Vice-Présidente du CCAS